

## Le risque postures et manutentions

Les manutentions manuelles de charges et les contraintes posturales font partie intégrante de votre activité : manipulation des cartons de pièces, des éléments de carrosserie, ponçage, meulage, position accroupie ou à genoux, bras tendus, flexion et torsion du dos, station debout prolongée...



**Les manutentions et les postures contraignantes sollicitent à l'excès les os, les articulations, les tendons et les muscles, et peuvent ainsi provoquer des accidents, des douleurs ou des TMS comme l'hygroma du genou, les lombalgies, et autres problèmes dorsaux ou articulaires.**



**Protégez-vous !** Adoptez les bonnes pratiques.



**Utiliser les moyens de levage et de manutention à votre disposition** pour limiter les postures contraignantes et les déplacements de charges lourdes.

**Faire appel à des collègues** pour la manutention manuelle de pièces lourdes ou encombrantes.

**Veiller à adopter les bonnes postures** : maintenir le dos droit, plier les genoux et rapprocher le centre de gravité de la charge près de son corps .

**Utiliser des genouillères ou un tapis de mousse** lors des positions agenouillées.

## Le risque vibrations

Les vibrations générées par les outils électroportatifs et à main : disqueuse, meuleuse, ponceuse, marteau... peuvent provoquer ou aggraver des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) par exemple : tendinite du coude, de l'épaule, du poignet...



**Protégez-vous !** Adoptez les bonnes pratiques.



**Veiller au bon fonctionnement et à l'entretien** de l'outillage électroportatif.

**Alterner au maximum les tâches** en limitant le temps d'utilisation.

**ASD**

**Attention SOUFFLETTE DANGER !**



**AIR COMPRIMÉ**

**Les risques liés à l'utilisation de la soufflette :**

**Le bruit généré** peut atteindre des niveaux sonores très élevés et provoquer des **lésions auditives** irréversibles.  
**Les particules projetées** puis **inhalées** peuvent être **toxiques** (poussières de freins, d'embrayage, de mastic...).  
**L'introduction d'air comprimé** par la bouche, le nez, l'oreille, les yeux ou à travers la peau peut entraîner de **graves lésions** (œsophage, tympan, voies respiratoires...)

**Protégez-vous !**  
Adoptez les bonnes pratiques.

**Hygiène & Sécurité**



**Utiliser** la soufflette **de façon occasionnelle et avec précaution**.  
**Ne pas nettoyer** ses  **mains** ou ses **vêtements** avec la soufflette.  
**Porter un masque anti-poussières** si nécessaire.



**Porter** des vêtements de travail propres et les changer régulièrement.

**Se protéger** les mains même au cours des tâches non spécifiques.

**Se laver** régulièrement les mains avec les savons d'atelier, jamais avec les solvants.

**Ne pas boire, ne pas manger et ne pas fumer** au poste de travail.

**Porter** les équipements de protection individuelle mis à votre disposition : gants de manutention, chaussures de sécurité, lunettes, masques...

**Ne pas retirer** les dispositifs de protection des machines dangereuses.

**Signaler** tout matériel endommagé à votre responsable.

Prévention  
**GARAGES**  
Carrosserie - Peinture



# Le risque chimique

Le risque chimique peut prendre plusieurs formes (solides, poussières, liquides, gaz, vapeurs, fumées...) et avoir des effets très divers sur la santé en pénétrant dans l'organisme par différentes voies au cours de votre activité.

Les diluants, solvants, résines, durcisseurs, mastics, peintures en poudre, en phase aqueuse ou en phase solvant, les poussières de ponçage, le monoxyde de carbone, les fumées de soudage... sont des **Agents Chimiques Dangereux**.

Les produits utilisés, les poussières et les fumées émises en carrosserie peuvent être **cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)**

Apprenez à les repérer. Lisez les étiquettes.



**TOXIQUE**  
Protégez-vous !

- H340 → Peut induire des anomalies génétiques
- H341 → Susceptible d'induire des anomalies génétiques
- H350 → Peut provoquer le cancer
- H351 → Susceptible de provoquer le cancer
- H360 → Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
- H361 → Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus



**Le nettoyage et le dégraissage des carrosseries, le ponçage, l'application des mastics, le polissage, la préparation et le pistolage des peintures et vernis, les gaz d'échappement, le soudage, le nettoyage des outils et des espaces de travail... peuvent provoquer des atteintes aiguës ou chroniques plus ou moins graves au niveau :**

- **de la peau et des yeux :** dermatoses et eczéma, dermites, conjonctivites, allergies cutanées...
- **des voies respiratoires :** irritations des muqueuses (ORL, pulmonaires...), rhinites, asthme professionnel, pneumopathies...
- **du système nerveux central :** somnolence, céphalées, vertiges, sensation d'ébriété...
- **des organes :** affections gastro-intestinales, atteinte des reins...



## Protégez-vous !

Adoptez les bonnes pratiques.

**Aérer les locaux** fréquemment.

**Veiller au bon fonctionnement des ventilations** (cabine de peinture, cabine de préparation, aires de préparation pour ponçage et masticage).

**Laisser les ventilations en marche** jusqu'au séchage total des produits volatils.

**Proscrire l'utilisation de la soufflette** et le balayage pour éviter la dispersion des polluants.

**Préférer le nettoyage à l'humide ou par aspiration.**

**Jeter les chiffons usagés** dans des poubelles fermées.

**Porter tous les équipements de protection individuelle (EPI)** mis à votre disposition et régulièrement renouvelés : **combinaison intégrale jetable, gants adaptés aux produits utilisés, lunettes de protection...** y compris pour la phase de préparation des produits, pour la manipulation des chiffons et le nettoyage du matériel et des espaces de travail.

**Porter les appareils de protection respiratoire adaptés**, régulièrement entretenus et renouvelés : **masque à cartouche A2P2 pour les produits volatils et masque P2 ou P3 pour les poussières.** (Les masques et cartouches doivent être stockés dans un emballage hermétique entre deux utilisations).



**Encas de projection oculaire: pratiquer un lavage prolongé (15 minutes) à l'eau et consulter un ophtalmologiste.**



Conseils PRÉVENTION

# Le risque incendie / explosion

## Protégez-vous !

Adoptez les bonnes pratiques.

**Ranger, délimiter les zones de travail et de stockage.**

**Respecter et appliquer les consignes d'emploi et de stockage** des produits :

- Zones dédiées, ventilées et sur rétention.
- Limiter les quantités de produits aux postes de travail.
- Isoler les produits inflammables.

**Veiller à bien mettre en marche les systèmes de ventilation** et à informer immédiatement votre responsable en cas de dysfonctionnement.

**Respecter les consignes d'élimination des déchets dangereux** (peintures, solvants ...)

**Stocker les chiffons souillés** dans des contenants appropriés et fermés.

**S'informer sur les consignes de sécurité et d'incendie :** issues de secours, extincteurs, plans d'évacuation...



# Le risque bruit

## Protégez-vous !

Adoptez les bonnes pratiques.

**Porter les protections auditives mises à votre disposition :** bouchons d'oreilles, casque antibruit... au cours des tâches bruyantes effectuées dans l'atelier.



Les facteurs de risque d'incendie ou d'explosion sont présents dans votre environnement de travail. Les produits, les gaz, les solvants... sont potentiellement inflammables.



**Attention :** les cabines sont des zones ATEX (Atmosphère Explosive).

Le bruit fatigue, déconcentre, favorise le stress, l'apparition de troubles du sommeil et rend sourd.

**Attention : la perte auditive est définitive !**

**Les principales sources de nuisances sonores :**

- Le martelage
- Les outils mécaniques
- La soufflette
- ...